

## **COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 5 AVRIL 2018**

**Dans le contexte de réforme brutale que nous subissons de plein fouet, nous avons souhaité connaître le positionnement et la faculté de dialogue de notre nouvelle présidente du CHSCT et directrice départementale, par la lecture de cette liminaire :**

Madame la Présidente,

Par leur majoritaire participation à la réussite de la journée unitaire de mobilisation et de grève du 22 mars dernier, les agents des finances ont marqué leur attachement à leurs missions et au service public.

Ils s'opposent clairement à la politique de régression sociale du gouvernement, qui, par la privatisation des missions du public, contribue à créer une société à deux vitesses, à creuser les inégalités.

Ces choix ultra-libéraux laisseront en effet les plus démunis et les plus isolés de nos concitoyens au bord du chemin, tandis que, dans un contexte de favoritisme, une élite se partage les profits.

Nous pouvons citer, comme exemple des plus récents, le glissement de prestations cadastrales à une société privée, membre du groupe ATOS, où l'on retrouve Thierry BRETON, ex-ministre des finances, Gilles GRAPINET, ex-directeur du programme COPERNIC, ou encore Marc-Henri DESPORTES, ex-directeur adjoint du programme COPERNIC, avec en parallèle la diffusion d'une note à la DGFIP sur la réorientation des géomètres sur les travaux fiscaux avec un abandon progressif des missions topographiques.

**Après l'annonce de la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG et le gel du point d'indice, un nouveau cap a été franchi lors du comité interministériel de la transformation publique du 1<sup>er</sup> février avec notamment la mise en place d'un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons ou transferts de missions et les suppressions d'emplois à venir.**

**Soyons clairs, si le gouvernement reste sourd à la mobilisation des agents de la fonction publique, alors il fait le choix de la confrontation sociale, y compris au sein de notre ministère.**

S'agissant des instances et du dialogue social, le projet de fusion des CHS-CT avec les CTL, les projets de réforme des instances médicales, sont clairement une menace sur l'avenir de la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Le CHS-CT et les groupes de travail dédiés des Pyrénées Atlantiques ont toujours été des lieux de concertations entre l'ensemble de ses membres notamment grâce à la présence des Assistants de Prévention, de l'Inspecteur Santé Sécurité Travail, du Secrétaire animateur du CHS-CT et du Médecin de Prévention.

Les représentants CGT Finances Publiques réaffirment leur attachement à cette instance et à la politique ministérielle Santé Sécurité et Conditions de travail.

Cette politique doit être pérennisée et améliorée en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir ses missions dans l'intérêt des agents.

C'est en effet parce que les CHS-CT existent, qu'ont pu être mis en place des outils tels que les fiches de signalement ou la cellule de médiation sociale qui permettent une prise en charge rapide de situations difficiles et d'éviter de plonger, comme on a pu le voir par le passé, dans des situations destructrices pour la santé des agents.

En effet, un conflit, une situation de mal-être, s'ils sont ignorés, perdurent et s'aggravent avec le temps au détriment de tous.

**Avec toutes les attaques déjà subies par les agents ainsi que les nouvelles annonces anxiogènes, une nouvelle ère sombre et douloureuse s'ouvre dans notre ministère.**

**CHS-CT, comité médical, commission de réforme doivent être maintenus et renforcés pour la protection de tous les agents publics.**

Enfin, et en dernier lieu, Madame la Présidente, nous souhaitons revenir sur la demande que nous vous avons adressée le 12 mars dernier, en tant que directrice de la DDFiP 64, suite à l'épisode neigeux du 28 février.

**Nous n'avons pas eu à ce jour de réponse de votre part et sommes toujours en attente de votre décision.**

Vous avez ainsi l'occasion d'envoyer un signe positif et bienveillant aux agents de la DDFiP64 qui ont connu des difficultés de transport lors de cette journée et de les mettre sur un pied d'égalité avec leurs collègues des Douanes ou d'autres départements qui se sont déjà positionnés favorablement pour une réintégration horaire.

## ➤ UNE RÉPONSE FROIDE DE NOTRE DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE



Mme GUICHANDUT est restée insensible au sort des agents qui n'ont pu se rendre au travail le 28 février 2018 en raison de la neige et du verglas, ou qui sont arrivés avec beaucoup de retard.

Elle a superbement ignoré les gestes dont ont pu bénéficier par le passé les agents du 64 en période hivernale et l'inégalité de traitement entre ces mêmes agents et ceux de la Douane ou d'autres directions départementales des Finances Publiques qui ont pu bénéficier de réintégrations horaires.

**Elle a appuyé sa décision sur le fait que certains agents étaient arrivés à l'heure soulignant une meilleure organisation (prévoyance, équipement en pneus neige...).**

**Le manque de bienveillance témoignée à l'égard des agents et de leur investissement au quotidien augure mal du dialogue social à venir dans notre département.**

Dans la même ligne, s'agissant de l'attachement des agents à leurs missions et au service public, sans surprise, elle a indiqué que le service public évoluait, notamment vers des horaires d'accueil au public plus restreints.

Elle a évoqué les restructurations futures simplement pour indiquer qu'elle ne communiquerait sur ses choix qu'à partir de la fin avril.

**Suspense, suspense ! Mais que les agents ne s'inquiètent pas trop, toutes les disparitions de services ne se feront pas en 2019... il faut en garder jusqu'à 2022 !**

Enfin, s'agissant de la disparition annoncée des CHS-CT et de la réforme des instances médicales, Mme GUICHANDUT estime que cela n'impactera pas les agents.

Or, le CHS-CT 64 est inter-directionnel (Douanes-DDFiP) et permet des échanges et une complémentarité qui bénéficie à tous les agents.

De plus, pour la Douane, le CHSCT rattaché au CTL se tiendrait désormais sur l'inter-région. L'éloignement géographique nuirait grandement à la prise en compte efficace des situations particulières.

Pour la DDFiP, un tel avenir se rapproche également. Nous voyons ainsi partir cette année une partie des services RH vers Bordeaux et Melun.

Dans un contexte de suppressions d'emplois, d'externalisation, de fusions et restructurations, la disparition des CHS-CT serait une tragédie.

**Sans compter l'apport non négligeable du budget propre au CHSCT qui disparaîtrait avec l'instance...**

## ➤ LE PROGRAMME DE LA DIRECTION DES DOUANES

Pour rappel le budget du CHS-CT s'élève à 137 240 euros.

Le groupe de travail DUERP qui s'est tenu sur une demie journée (contre 5 à la DDFiP) avec l'élaboration concomitante du Plan d'action et de Prévention n'a pas donné satisfaction aux représentants CGT qui ont dû faire face à cette occasion aux critiques appuyées du directeur des douanes, de son assistante de prévention et de l'ISST. Rien que ça!

Pourtant au vu de la dangerosité de leurs métiers (surveillance, contrôles sur les routes) et des tensions importantes existant dans leurs services, il est regrettable que la direction des douanes ne soit pas plus ambitieuse sur certains sujets et se réfugie derrière un comportement d'auto satisfaction permanente....

Une dotation de 45 gilets tactiques destinés aux agents effectuant des contrôles routiers a été votée en complément des actions validées lors du CHS-CT du 26 janvier 2018.

## ➤ LE PROGRAMME DE LA DDFIP 64

### – UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LE POSTE DE TRAVAIL DES AGENTS

Le DUERP a mis en évidence les problèmes des agents relatifs au travail sur écran (fatigue visuelle, problème de dos, de tendinites....).

Le Médecin de Prévention va intervenir à PAU et BAYONNE pour proposer une formation sur les bonnes postures et l'ergonomie des postes de travail.

Nous vous invitons à vous y inscrire.

### – FORMATION GESTION DU STRESS EN FAVEUR DES CHEFS DE SERVICE

Un groupe de travail va se réunir dans le but de mettre sur pied une formation à destination des chefs de service dans le courant de l'année.

### – RISQUES ROUTIERS : LA QUESTION DE L'ASSURANCE SE POSE

Il y a déjà plusieurs mois que les agents s'interrogent.

Cela date des premiers refus de la Direction de rembourser des déplacements professionnels pour défaut d'assurance prenant en charge les déplacements vers une destination autre que le lieu de travail habituel.

**Ainsi, il est apparu que certaines assurances sont extrêmement restrictives dans leur appréciation du déplacement domicile-lieu de travail.**

Certains agents ne sont donc pas couverts et ne seront pas remboursés des frais supportés lors de l'usage de leur véhicule :

- vers un lieu de formation extérieur à leur lieu de travail habituel, vers une mairie dans le cadre des CCID
- vers la gare pour un trajet vers un autre lieu que leur lieu de travail habituel,

**Nous vous invitons à demander une attestation précise à votre assurance pour savoir dans quelles situations vous êtes couverts.**

En effet, outre le fait que la Direction ne vous remboursera pas vos frais de déplacement, en cas de sinistre lors d'un déplacement considéré comme professionnel, l'assureur est en droit de réduire le montant de l'indemnisation et parfois de la refuser s'il n'a pas été informé de cette utilisation.

**N'acceptez pas de vous déplacer avec votre voiture personnelle sans être sûrs de vous.**

## ➤ L'ACCUEIL A BAYONNE VAUBAN

Suite à la demande des représentants CGT, ce sujet a été à nouveau évoqué.

Toutefois, il est apparu en séance que les problématiques principales sont encore à ce jour sans solutions (étroitesse, problème thermique et manque de confidentialité des box E, F, G ; problème d'accès....).

Il a cependant été confirmé que l'idée de faire des accès distincts pour ces box avait été abandonnée.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail s'est engagé à aller sur les lieux pour se rendre compte des conditions de travail des agents.

Mme BERGEZ, en charge du dossier, a précisé que si les agents ne souhaitent pas recevoir dans les box E, F et G, notamment en période de charge, ils avaient la possibilité, comme sur Pau, de descendre chercher les contribuables à l'accueil, les recevoir dans leurs locaux et les raccompagner ensuite vers la sortie.

Ainsi, l'aspect sécurité qui veut qu'on empêche les contribuables de circuler librement dans les étages serait respecté.

## ➤ LE DEVENIR DES RESSOURCES HUMAINES

Pour la CGT Finances Publiques, les agents de la DGFIP méritent des services RH de plein exercice, proches, accessibles et disposant des moyens pour réaliser l'ensemble de leurs tâches dans de bonnes conditions de travail.

Ce n'est pas le choix qui a été fait par la DGFIP dans ses annonces sur le déploiement de SIRHIUS, ce qui laisse présager de grands bouleversements dans la gestion RH des agents.

La direction générale a annoncé que le système d'information serait mis en place en mai 2018, tandis que les Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) verraient le jour à compter de janvier 2019.



Il s'agit avant tout d'une logique comptable qui guide la réflexion RH.

Alors que la CGT Finances Publiques dénonce les conséquences néfastes pour les agents de la mise en œuvre de cette réforme par la DGFIP, il est plus qu'inquiétant de voir que la Cour des Comptes juge cette mise en œuvre comme insuffisante notamment au regard de l'objectif initial « d'harmonisation des outils de gestion des ressources humaines entre les directions afin, notamment, de faciliter les mobilités. »

En effet, l'outil SIRHIUS a une vocation interministérielle.

10 Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) sont mis en place (pour nous à Bordeaux).

Et pour renseigner les agents, la porte d'entrée sera le Service d'Information des Agents (SIA) basé à Melun.

Ce dernier est un centre d'appel auquel il faudra obligatoirement s'adresser pour toute demande ayant trait à la paye, à la carrière ou tout autre question relative à la gestion administrative des agents.

Le service RH de la DDFiP 64 va par conséquent passer de 1A et 6B à 1A et 2B d'ici 2019.

L'application AGORA doit s'arrêter le 24 mai, pour laisser la place à SIRHIUS le 28 ou 29 mai.

**Durant cette période, aucun pointage ne pourra être pris en compte et la régularisation se fera manuellement dans SIRHIUS.**

## ➤ INCIDENT ACOUSTIQUE AU CENTRE DE CONTACT

Une agente a subi un choc acoustique (2 bruits forts et successifs) à l'occasion d'un entretien téléphonique avec un usager.

Deux autres incidents se sont produits récemment au centre de contact du Mans.

L'agente a subi une lésion interne ; une déclaration d'accident du travail a été faite.

Le matériel en cause a été envoyé à la DG et une expertise technique a été demandée. Toutefois, dans ce genre de cas, l'origine de l'incident est très difficile à établir (réseaux, autocommutateur, poste téléphonique, casque téléphonique....).

Il a été décidé que les agents du centre de contact auraient la possibilité de ne pas employer le casque. Cependant, l'utilisation d'un combiné classique n'est pas ergonomique et peut poser d'autres problèmes (cervicales....). Peu d'entre eux ont fait ce choix.

De plus, les casques achetés sont des appareils haut de gamme avec des systèmes de protection contre les chocs acoustiques.

**Les agents vont bénéficier a minima d'une visite médicale annuelle et d'un bilan auditif.**

**Mais notre DGFIP qui ne manque pas de ressources, est en train de tester le « tchat » avec l'usager depuis le Centre de Contact. Au moins pas de risque d'acouphènes à venir pour les agents !**

---

## SIÈGENT POUR LA CGT FINANCES

DDFiP 64 : Anne SEGUIER, Eric MANRY  
DOUANES : Corine KOHLER, Laurent LONDAIZ